

Etymologies romandes

Autor(en): **Bertoni, Giulio**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **5 (1917)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817683>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ETYMOLOGIES ROMANDES

par GIULIO BERTONI.

III.

Olca.

Je demande la permission de reprendre l'examen d'un mot obscur auquel j'ai rattaché (*Annales fribourgeoises*, IV, p. 265) l'ancien gruyérien *onciege* « droit d'alpage, redevance en nature que « payaient les usagers, c'est-à-dire ceux qui jouissaient du droit de « faire paître leurs bestiaux dans les usages ou terrains vagues appartenant à une commune, mais relevant du seigneur, soit dans « les pâturages communs qu'on ne fauchait pas. » J'ai rattaché *onciege* (*onciogia*, *haultsegia*, *hautcierge* etc.) au mot *occa* « terrae portio arabilis fossis vel saepibus undique clausa ». Dans les anciennes glosses anglaises, M. Hoop (*Beiträge*, XXXVII, 313) a trouvé *occa* traduit par *fealh* (= all. *Felge* „Brachfeld“) et cet exemple de *occa* vient s'adjoindre aux autres enregistrés par Du Cange¹. Il est certain, toutefois, que la forme *occa* n'est pas primitive, mais tirée des formes déjà romanes telles que *ouche*, *osche*, *oebes*, *hoches* etc. Aux cas recueillis dans les *Annales*, IV, 264, j'ajoute les noms de lieux : *Ouchy*, *Oulches* (Hoop, 318) et *Euche* (Maine) et je renvoie, pour d'autres formes, aux travaux de Streng, *Haus und Hof*, p. 130, Gerig, *Terminologie der Hanf- und Flachskultur*, p. 10²; Beszards, *Noms de lieux habités du Maine*, p. 154; Spitzer „Zeit-

¹ A côté de ce terme *occa* « terrae portio arabilis » se place un autre mot *occa* « hirpex » (d'où vient, à Trento : *oca* « erpice »), dont les rapports avec le premier vocable sont obscurs. Peut-être, n'y a-t-il aucune relation.

² Pour la Suisse romande : Vaud : *utse*, Jura bern. *ætse*, Montbéliard : *oitche* « chenevière ».

schrift für französische Sprache und Literatur“, 1916, p. 251¹. La forme primitive du mot celtique (car il s'agit bien d'un mot celtique ou ibéro-celtique) était *olca* (cp. Grég. de Tours: *campus tellure fecundus, tales enim incolae olcas vocant*², et voyez: Meyer-Lübke, *Rom. Et. Wb.*, n° 6050 et pour l'étymologie probable Kluge, *Beiträge*, 1916, Spitzer, p. 252)³ et c'est de *olca* (*occa*) que vient *onciege*, ainsi que je l'ai dit dans mon court article consacré à cette dénomination d'un ancien droit seigneurial.

Frib. *premi* « prunier ».

Premi est appelé le « *prunus domestica* ». Le fruit se nomme *promma* (Gruyère) et aussi *pronma*. A la base de ces formes il y a un *(*prumus*) *pruma*, *prumarius* avec un *m* qui n'est pas étymologique (le latin a uniquement *prunus*). Le type avec *-m-* embrasse toute la Suisse romande et se trouve aussi dans quelques parties du Doubs, de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère, Ain, Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Vaucluse, Gard (*Atlas ling. de la France*, n° 1039). D'où vient cet *m*? On a proposé de tirer cette forme **pruma prumarius*, que plusieurs patois de l'Est postulent impérieusement, du grec *προϋμνον*, ou plutôt d'un croisement de *prunus* avec *pomus* (Meyer-Lübke, *Rom. Et. Wb.*, N° 6798). Il faut, avant tout, remarquer que les formes avec *m* n'appartiennent pas exclusivement au franco-provençal. Dans la « Val Calanca » on a *brüma* (« prugna ») et dans l'Italie méridionale (Sannio) on trouve: *pruma* (« susino »). Il est aussi intéressant d'observer que le mot a passé dans les langues germaniques avec *m* (p. ex., a. h. all. *pfruma*, *pfluma*). Quant à l'étymon grec, nous y voyons deux difficultés. Le terme grec, s'il avait été accepté par les latins, aurait laissé, selon toute vraisemblance, des traces plus nombreuses dans le vaste domaine roman. Une autre difficulté se trouve dans le traite-

¹ Voir aussi: Bridel, s. *outxo* « chenevière près des maisons », Jaccard, *Essai de toponimie*, s. *Oche* et l'*Atlas ling. de la France*, c. « jardin » (P 529): « us pièce de terre près des maisons ». Spitzer, p. 251.

² *Glor. confessorum* 78.

³ L'étymologie de A. Terracher (a *ulica* de *aula*) est à rejeter (Thomas, *Romania*, XXXIX, 427-8). Le type fondamental est bien *olca*, qui paraît se rattacher à un radical indo-eur. **polk-*, d'où le celt. *(*p*)*olka* (Kluge, Spitzer), avec la chute du *p-* propre au celtique. D'ailleurs, à l'indo-eur. **polk-* correspond le germ. **felg-*, all. *Felge*.

ment de *mn*. Nous nous attendrions plutôt à une assimilation régressive : *nn*. D'autre part, le croisement de *prunus* avec *pomus* peut bien s'être effectué, mais il ne me paraît pas absolument nécessaire pour l'explication de *m*, car cette labialisation de *n* pourrait être le résultat d'une assimilation au *p* initial. Je n'insiste pas sur ce phénomène qui est parfaitement admissible et qui suffit, à lui tout seul, à expliquer la singularité de *prómma* et *premi*. Quant à *premi*, il faut tout simplement noter que l'*e* de la première syllabe vient d'un affaiblissement de l'*o*, grâce au changement d'accent dans le dérivé.

Frib. *trinetta* « phaseolus nanus ».

On sait que le « lierre » se nomme à Fribourg *teri* (*tori*, *toré*, *touré*. Savoy, *Ess. de Flore romande*, p. 72). Ce nom paraît, avec des variantes plus ou moins sensibles, dans les sections centrale et septentrionale des pays de langue romande : *tarétr*, *teritr*, etc. (*Atlas ling. de la France*, n° 768) et se trouve aussi sur toute une aire constituée des départements suivants : Doubs (*taretr*, *tarétrou*, etc), Jura (*taretr*, *teretr*) et Haute-Saône, où l'on a une forme nasalisée, qui se trouve aussi dans quelques pays du département du Doubs et qui arrive jusqu'à la Côte d'Or : *tanrétr*, *tanret*, *tanré*, etc. A la base de toutes ces formes il faut mettre, avec Schuchardt, le latin *terrestre(m)*, dont l'*é* s'est changé régulièrement en *i* (devant le groupe *st(r)*) dans quelques lieux, et il est resté tel quel dans la plus grande partie du territoire franco-provençal. C'est grâce à une influence, purement phonétique, des mots commençant par *tan-* que *taretr* a pu devenir *tanretr* dans la Haute-Saône et ailleurs. Il est intéressant de savoir que le « phaseolus nanus » s'appelle *trinetta* dans le canton de Fribourg. Je n'hésite pas à rattacher ce mot à une forme latine **terrenetta*, dont la base est toujours *terra*. On conçoit facilement que le peuple ait pu tirer la dénomination du « lierre » du terme *terrestre* (adjectif substantivé) et la dénomination du « phaseolus nanus » de **terrenetta*¹.

¹ Voir le compte-rendu de la communication faite par M. le professeur Bertoni sur ces deux mots *premi* et *trinetta* à la réunion de la Société d'histoire à Broc, le mardi 7 juillet 1914, dans *Annales fribourg.* II, p. 237-238. (La Réd.)